



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 7 novembre 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Marie-Lou Noël (maire suppléante) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENTE: Véronique Mallet Robichaud (greffière adjointe)

PUBLIC : 17 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Le conseiller Caron mentionne un conflit d'intérêt 8.2 « Demande de dons – Radiothon Richelieu ».

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 3 octobre 2022

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – octobre 2022

La greffière fait état des permis pour le mois d'octobre 2022.

6.2. Autre


La greffière mentionne que le Conseil a reçu une correspondance de la part du vice-recteur de l'Université de Moncton, campus de Shippagan M. Sid Ahmed Selouani pour les remercier des terrains excédentaires octroyés dans le cadre du projet Arboretum.

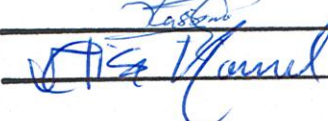
7. Rapport des comités

7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIÈRE

7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Demande de contribution financière – Festival des pêches et de l'aquaculture

La municipalité a reçu une demande de la part du Festival des pêches et de l'aquaculture pour couvrir les frais de location du Centre Rhéal-Cormier dans le cadre des festivités estivales de l'édition 2022. Considérant que le festival est une tradition bien ancrée dans la région et que chaque année plus de 15 000 personnes d'ici et d'ailleurs se rendent à Shippagan pour célébrer, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin de couvrir les frais et d'octroyer un don de 3 105 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de dons – Radiothon Richelieu

Le conseiller Caron quitte la salle.

La municipalité a reçu une demande de la part du Club Richelieu de Shippagan pour une contribution financière pour aider la jeunesse. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer un montant de 100 \$ dans le cadre de cette levée de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Caron reprend son siège.

8.3 Demande de contribution financière pour un employé – Centre plein air les Arpents de neige

La municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Centre de plein air les Arpents de neige afin de défrayer le salaire d'un employé pour la saison 2022-2023. Considérant que le Centre de plein air profite pleinement à la communauté et qu'il est géré par une équipe de bénévoles, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de payer un employé pour le Centre plein air pour une durée de 12 semaines à 35 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Demande de dons – Chevaliers de Colomb de Shippagan

La municipalité a reçu une demande de la part des Chevaliers de Colomb de Shippagan pour une contribution financière pour donner des bons d'épicerie aux personnes dans le besoin. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un montant de 100 \$ dans le cadre de cette levée de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

8.5 Demande de dons – Fondation de l'Hôpital de Lamèque

Considérant que l'hôpital et le centre de service communautaire de Lamèque offre plusieurs soins et service essentiels à la population de Shippagan, et que cette campagne de financement vise à leur permettre de mieux équiper leur établissement dans le but d'offrir des soins et des services de santé enrichis, il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Lamèque pour leur Campagne de financement 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire – NID 20815510 – 676899 nb inc.

La municipalité a reçu une demande de l'entreprise 676899 nb inc pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20815510 incluant le lot NID 20376190. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité accepte de vendre à la compagnie 676899 nb inc. la partie des terrains excédentaires demandés tels quels, à 25 cents du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire – NID 20747127 – M. Gilbert Duguay

La municipalité a reçu une demande de M. Gilbert Duguay pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20747127. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité accepte de vendre à M. Duguay la partie du terrain excédentaire demandé tel quel, à 25 cents du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Nouveaux tarifs de location – Piscine régionale à Shippagan

Dans le but d'atteindre un équilibre budgétaire à la Piscine régionale à Shippagan et afin de continuer d'offrir des services de qualité aux utilisateurs, les tarifs de la Piscine régionale à Shippagan ont été révisés. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que les tarifs de la Piscine régionale de Shippagan soient dorénavant les suivants :

PROPOSITION DE TARIFICATION EFFECTIVE LE 1ER JANVIER 2023

Coûts d'entrée pour les Bains et Longueurs				
	Région non participantes 2023	Région participantes 2023	Région non participantes 2022	Région participantes 2022
0 – 5 ans	4,25\$	3,25 \$	3,25\$	2,00\$
6 – 18 ans	7,50\$	6,50 \$	6,50\$	5,00\$
19 – 54 ans	8,50\$	7,50 \$	7,50\$	6,00\$
55 ans et plus	7,50\$	6,50 \$	6,50\$	5,00\$
Famille 2 parents + max 3 enfants 18 ans et -	24,50\$	19,50\$	19,50\$	15,00\$
UMCS/ étudiants	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Carte 30 entrées (1 "punch" par personne)	210,00	185,00\$	185,00\$	150,00\$
Coûts d'entrée 3e Vague 55 ans et + / 9h30-10h30 du lundi au jeudi				
	Région non participantes 2023	Région participantes 2023	Région non participantes 2022	Région participantes 2022
Entrée	9,00 \$	8,00 \$	8,75\$	7,00\$
20 entrées	165,00 \$	145,00 \$	155,00\$	125,00\$
12 mois	475,00 \$	400,00 \$	450 \$	375,00\$
Coûts d'entrée Aquaforme 19h30-20h30 le lundi et le mercredi				
	Région non participantes 2023	Région participantes 2023	Région non participantes 2022	Région participantes 2022
Entrée	9,50	8,00	9,00\$	7,00\$
20 entrées	165,00 \$	145,00 \$	160,00\$	125,00\$
Cours de Natation / 8 sessions sur 4 weekends				
	Région non participantes 2023	Région participantes 2023	Région non participantes 2022	Région participantes 2022
Parent-Enfant (25 min / 8 sessions)	80,00 \$	70,00 \$	55,00\$	45,00\$
Précolaire 1,2,3,4,5 (25 min / 8 sessions)	80,00 \$	70,00 \$	55,00\$	45,00\$
Nageur 1,2,3,4,5,6 (50 min / 8 sessions)	95,00 \$	85,00 \$	70,00\$	60,00\$
Jeunes Sauveteurs 1,2,3 (45 min / 8 sessions)	95,00 \$	85,00 \$	65,00\$	55,00\$
Location				
	Région non participantes 2023	Région participantes 2023	Région non participantes 2022	Région participantes 2022
Piscine	125,00 \$	100,00 \$	100,00\$	80,00\$
Jeu gonflable	150,00 \$	125,00 \$	125,00\$	100,00\$
Salle de réception	60,00 \$	50,00 \$	55,00\$	45,00\$
Sauveteur d'extra (Si plus de 50 personnes)	25,00 \$	25,00 \$	20,00\$	20,00\$

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Lou Noël a voté contre

8.9 Entente location terrain de l'ancienne voie ferrée

La municipalité étant arrivée à une entente avec PÊCHERIES FN FISHERIES LTD., EASTPREE FEEDS LTD. AND MARINE EXTRACT LTD. pour la location d'une portion de l'ancienne voie ferrée, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée par le conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on autorise la signature de cette entente tel que présenté.

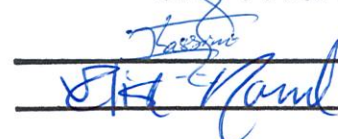
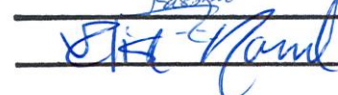
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Entente pour le service de transport commun

La municipalité étant arrivée à une entente avec la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour l'ajout d'un service de transport en commun, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'on autorise la signature de cette entente tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

 MAIRE
 GREFFIÈRE

8.11 Première lecture par son titre de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté 74-28-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023

Il est proposé par conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté 74-28-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h45.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h55.